

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Absente excusée : ROLLAND Mathilde

Secrétaire de séance : ROPERS Manon

Nombre de membres : 15	Date de la convocation : 08/09/2026
Nombres absents : 1	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 14	

4.Fonds de concours au Syndicat Département d'Incendie et de Secours (SDIS) :

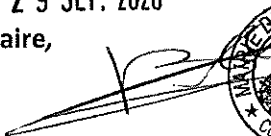
Madame le Maire explique qu'en mars 2025, le SDIS a sollicité la commune pour la mise en œuvre d'un fonds de concours visant à enrayer le vieillissement des véhicules du SDIS22. Le Conseil d'Administration du SDIS a validé le 11/04/2025 la création d'un fonds de concours communal volontariste sur la base d'1.50 € par habitant portant sur les exercices 2025 et 2026. Pour rappel, le SDIS a alerté les collectivités de ses difficultés financières et a indiqué ne plus pouvoir faire face à ses charges sans aide extérieure.

Cela représente une somme de 849.00 € pour la commune de Trégonneau en 2025.
Pour 2026, le SDIS renouvelle sa demande pour le même montant soit 849.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
D'AUTORISER le versement de la somme de 849.00€ au titre de l'année 2025.

Fait à TREGONNEAU, le **29 SEP. 2026**

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le **29 SEP. 2026**
Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le **29 SEP. 2026**
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

